

Les Cahiers de droit

Éditorial

La direction



Volume 7, numéro 1, avril 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004431ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004431ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

La direction (1965). Éditorial. *Les Cahiers de droit*, 7(1), 7-7.
<https://doi.org/10.7202/1004431ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1965

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

● ÉDITORIAL

*Nouvelle présentation, nouveau format, nouvelle équipe, presque une nouvelle série! Nous avons eu effectivement la tentation d'en créer une nouvelle, mais cela aurait laissé supposer que nous étions animés d'un nouvel esprit. Il n'en est rien cependant! Il nous est apparu réalisable de changer sans rien renier, en donnant à notre **Revue** les cadres nécessaires pour lui permettre de se tailler une place dans le monde de la publication juridique, et ainsi rendre justice à l'esprit qui l'a toujours animée.*

*Depuis dix ans, notre **Revue** publie des numéros où l'on trouve des articles qui ont pu coopérer au développement de la science juridique chez nous. Cependant, là comme dans toute autre forme de publication, il y a une matière abondante pour la critique et plus encore pour l'auto-critique. Nous sommes conscients de nos erreurs passées et de nos présentes limites, mais nous tâcherons de remédier dans un avenir rapproché à toutes ces imperfections. Aujourd'hui, nous sommes heureux de présenter ce premier numéro 1965-66 qui, avec celui que nous publierons au printemps, nous fera revenir à la périodicité originaires de notre **Revue**.*

*Nous voulons, tout en présentant des articles qui seront toujours utiles aux hommes de loi, offrir autant au praticien qu'au chercheur des instruments de recherche. A cet effet, nous avons mis sur pied une **Revue des Revues**, où dans quelques pages le lecteur pourra se faire une idée du contenu des articles parus dans les séries juridiques du Canada. Cette compilation des articles parus commencera pour l'année 1964 et sera complétée par des chroniques successives. Ce système nous permettra de couvrir, dans notre publication du printemps, l'année qui s'est écoulée, et dans notre publication d'automne de faire marche arrière sur les années passées, à partir de 1963.*

Notre numéro du printemps se voudra à la fois un témoignage et une ouverture : un témoignage du fruit du travail des spécialistes dans différentes disciplines des "Sciences Humaines", et une ouverture vers ces sciences, qu'à certaines époques le Droit a pu mépriser, mais auxquelles il doit recourir au moment présent, au nom de l'efficacité et de la connaissance. Nous avons choisi à cet effet un domaine qui est un sujet d'étude pour toutes les disciplines relevant des "Sciences Humaines" : La Famille.

LA DIRECTION